

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
26 mars 2024

Date de la séance :
03 avril 2024

**Les membres en exercice
sont : 35
Quorum : 19
Membres présents : 23
Membres représentés : 3
(Pouvoirs)
Total votants : 26**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 03 avril 2024

L'an deux mil Vingt-quatre, le 03 avril, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au SIAM 13 avenue de la Courtilière 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU VAL
BRIARD**

Présents : Mme DUTARTRE Sonia

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE MARNE ET
GONDOIRE**

Présents : Mme Valérie BONNOT, M. Michaël CHAPOTELLE (suppléant de M. SALVAGGIO), Mme Sylvia CHEVALLIER, M. Olivier COLAISSEAU, M. Manuel DA SILVA, Mme Isabelle DUPRE, Mme Geneviève GENDRE, M. Patrick JAHIER, Mme Michèle PETITOT, M. Jacques POTTIER, M. Patrick TAUPIN-GARDIN, Mme Nathalie TORTRAT, M. Sinclair VOURIOT

**VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION**

Présents : M. Serge ARNAUD, M. Daniel CHEVALIER, M. Anicet FABRIANO (suppléant de Mme CAPDEVILA) M. Dominique FOURNIER, M. Michel GARROUSTE, M. Cyril MARSAUD, M. Alain MASSON, M. Antoine POUPART

EXCUSÉS

M. Alexandre AFFRE, M. Patrick AUVRELE, Mme Saïda BOUARABA, Mme Aurore CAPDEVILA, M. David CHARPENTIER, M. Luc CHEVALIER, M. Alioune DJIGO, M. Julien GAILLARD, Mme Anne GBIORCZYK, M. Patrick JOUDRAIN, M. Alain KOLOPP, M. Francesco PITARI, M. Tony SALVAGGIO, M. Laurent SIMON, M. Serge SITHISAK

Pouvoirs :

Mme GBIORCZYK donne pouvoir à M. ARNAUD
M. GAILLARD donne pouvoir à M. MARSAUD
M. Luc CHEVALIER donne pouvoir à M. D. CHEVALIER

DELIBERATION N° 05/2024

OBJET : RENOUELEMENT D'UN AGENT EN ACTIVITE ACCESSOIRE POUR ASSURER LA MISSION DE CONSEILLER NUMERIQUE AUPRES DU SIEMU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires,

Vu la délibération n° 14/2020 en date du 4 mars 2020, fixant les conditions d'exercice d'une activité accessoire

Considérant la nécessité d'embaucher un Conseiller en activités numériques chargé du :

- a. Conseil, pilotage de l'infrastructure et sujets liés au numérique ;
- b. Suivi et gestion des prestataires / dossiers / projets numériques ;
- c. Pilotage des différents projets à mener ;
- d. Suivi des demandes des agents à l'infogérance via un support de type hotline ;
- e. Suivi des missions et accompagnement de projets confiés à des prestataires sur le volet numérique.

Considérant que cette activité est estimée à environ 7 heures par mois et ne peut constituer à ce titre un emploi au sens des loi 83-634 et 84-53,

Considérant que la personne pressentie pour exercer cette mission est actuellement agent contractuel de droit public de la Fonction Publique Territoriale. A ce titre, elle ne peut être recrutée que dans le cadre d'une activité accessoire.

Entendu l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

AUTORISE le Président à recourir à un agent contractuel de la Fonction Publique Territoriale pour la période du 15/04/2024 au 14/04/2025 pour assurer les fonctions de conseiller en activités numériques auprès du SIEMU,

DIT que cette activité accessoire sera rémunérée sur la base d'une indemnité forfaitaire de 670,00€ brute par mois, incluse 10% d'indemnité de congés payés.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023 au chapitre 012.

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun
- Au comptable public de Chelles

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair VOURIOT



REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2024

Application agréée E-legalite.com